

ARRETE N° 2022_130

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS D'UNE REPARATION D'UNE CHAMBRE DE TIRAGE**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise TST Tout service Telecom, représentée par Monsieur Chaoui Medhi, en date du 14.10.2022, afin de réaliser les travaux de réparation d'une chambre de tirage ;

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération sur la Route du Joira, effectués par l'entreprise TST, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 19/10/2022 au 02/11/2022 inclus, la circulation est réglementée en agglomération 159 Route du Joira pour permettre la réalisation des travaux de réparation d'une chambre de tirage

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- **Restriction sur section courante**
- **Circulation alternée manuellement**
- **Empiètement sur chaussée**
- **Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds**
- **Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds**
- **Limitation de vitesse à 30 km/h**

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise TST Tout service Telecom.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry ;
- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise TST.

Fait à Chênex, 17.10.2022

Le Maire,
Pierre-Jean Crastes





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : **TST** Représenté par : **CHAQUI MEHDI MORIS**
Adresse Numéro : **39** Extension : **RUE** Nom de la voie : **POMIER LAYRARGUES**
Code postal **3 4 0 0 0** Localité : **MONTPELLIER** Pays : **FRANCE**
Téléphone **0 6 5 8 9 7 1 3 0 8** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **cactivite@gmail.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : **159** Extension : **ROUTE** Nom de la voie : **DU JOIRA**
Code de la chambre : **6/74069**
Code postal **7 4 5 2 0** Localité : **CHENEX**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **REPARATION PLAQUE CASSEE**
Date prévue de début des travaux : **1 9 1 0 2 0 2 2** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1 5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **1 5** Date de début de réglementation **1 9 1 0 2 0 2 2**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
 Véhicules légers
 poids lourds

Stationner
 véhicules légers
 poids lourds

Dépasser
 véhicules légers
 poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : TST Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 14 10 2022

Nom : CHAOUI Prénom : Mehdi Qualité : Président